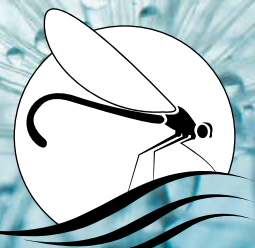


LA LETTRE DE L'EAU

La Lettre des Missions de protection des eaux souterraines et superficielles
Secteur Piémont d'Alsace Centrale



MISSION EAU
zones pilotes

SOMMAIRE

p.1

Newsletter Lettre de l'Eau
Nature & Transition

p.2

Qualité de l'eau : PFAS

p.3

Les pulvérisateurs agricoles

p.4

Recette de saison par Jean-François
de la Maison de la Nature de
Muttersholtz

CONTACT :

Julien BREFIE

Mission Eau - Piémont d'Alsace centrale
julien.brefie@sdea.fr

Tél. : 07 72 50 89 48

SDEA



Rejoignez-nous sur Facebook @MissionsEauAlsace

Inscription à la **liste de diffusion numérique** de
la Lettre de l'eau via le QR code ci-contre ou bien
par mail à l'adresse suivante :

missions.eau@sdea.fr



ACTUALITÉS

INFORMATION

NOUVEAUX
FORMATS

DU CHANGEMENT POUR LA LETTRE DE L'EAU

Une diffusion en version numérique ...
mais aussi disponible en physique !

La **Lettre de l'eau** est un bulletin d'information
à destination du **grand public** vous proposant

des actualités et informations locales en lien avec la **protection de l'eau et de l'environnement**. Distribuée en boîte aux lettres depuis **2007** sur les territoires "**Mission Eau**" du SDEA, à savoir les captages prioritaires du Piémont, du Ried, de la Zorn, de la Bande Rhénane ainsi que sur les bassins versants de la Souffel et du Seltzbach, **son format évolue en cette année 2026** ! Vous pourrez désormais consulter cette dernière :

- Soit par **réception directe par mail**, en vous inscrivant à sa liste de diffusion (voir bas de l'encart du Sommaire ci-contre)
- Soit en **vous rendant en mairie** de votre commune, où des exemplaires papier seront disponibles pour ceux préférant le format physique

L'équipe des Missions Eau du SDEA espère que ce nouveau format vous plaira tout autant que le premier ! N'hésitez pas à solliciter **l'animateur de votre secteur** (coordonnées ci-contre) pour lui faire part de vos questions ou remarques !

EDIT'EAU



La question des pesticides et des autres micropolluants comme les per- et polyfluoroalkylés (PFAS) est au centre des préoccupations du SDEA.

Nous la travaillons avec détermination parce que, de sa résolution, dépend l'adduction de

l'eau potable, cœur de notre métier.

La priorité est de protéger la ressource que constitue notre nappe phréatique.

Il s'agit d'aider tous les acteurs agricoles ou industriels à faire leur métier avec des méthodes non polluantes.

Les solutions existent, leur mise en œuvre nécessite l'implication de tous les niveaux territoriaux.

Ce numéro apporte des informations sur cette mobilisation.

Bonne lecture

Patrick BARBIERE

Président de la Mission Eau,
Vice-Président du SDEA

INFORMATION

EVÈNEMENTS
2026

NATURE & TRANSITION

Programme 2026

Le programme **Nature & Transitions 2026** s'inscrit dans la dynamique de **transition écologique**

portée par la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale, avec le soutien des collectivités du territoire.

Depuis 2020, cette programmation vise à sensibiliser et accompagner les habitants vers plus d'autonomie, de résilience et de pouvoir **agir face aux enjeux environnementaux**.

Ces activités sont réparties tout au long de l'année sur **l'ensemble du Centre-Alsace** et abordent une **grande variété de thématiques** : biodiversité, eau, alimentation, climat, économie circulaire, pratiques durables, etc. Elles se déroulent au sein des différentes communautés de communes du territoire, permettant à chacun de participer près de chez soi. Le site de la Maison de la Nature met à disposition plusieurs programmes saisonniers, ainsi que toutes les informations pratiques pour retrouver les dates, lieux et modalités d'inscription :

<https://maisondelanature.muttersholtz.fr>

Vous pouvez accéder directement au programme d'activités 2026 via le QR code suivant :



QUALITÉ DE L'EAU

QUE SONT LES COMPOSÉS PERFLUORÉS, PLUS CONNUS SOUS LE NOM DE PFAS ?



Les PFAS ou "polluants éternels" sont des composés perfluoroalkylés ou polyfluoroalkylés qui désignent près de 4000 substances chimiques synthétiques.

■ ORIGINE ET PRÉSENCE DANS LES MILIEUX

Les PFAS ont une **origine uniquement anthropique**. Ils ne sont pas naturellement présents dans l'environnement comme c'est le cas pour d'autres substances. Issus de l'industrie chimique, ces composés sont utilisés dans un grand nombre d'applications industrielles et dans des produits du quotidien présentant des propriétés **anti-adhésives, résistantes aux fortes chaleurs et imperméabilisantes**. On peut notamment citer :

- les ustensiles anti-adhésifs ;
- la mousse anti-incendie ;
- le fart utilisé sous les skis ;
- certains produits ménagers, agents imperméabilisants ou antitâches ;
- certains produits phytosanitaires.

Les **sources de PFAS dans les milieux sont multiples** : sites industriels en activité, rejets dans les eaux usées domestiques (en raison, par exemple, des textiles ou ustensiles de cuisine contenant des PFAS), aéroports, sites de formation et d'entraînement des pompiers ou militaires, ou encore les stations de ski. Du fait de l'utilisation variée de ces composés chimiques et de leur persistance, **tous les milieux peuvent être impactés** : eau, air, sol et même chaîne alimentaire. Certaines substances interdites depuis plusieurs années sont encore présentes dans l'environnement.

■ RÉGLEMENTATION

Les **exigences de qualité** actuellement en vigueur en France sont fixées par l'**arrêté du 11 janvier 2007** modifié et relatif aux **limites et références de qualité** des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine, en application du Code de la Santé publique. Ainsi, un paramètre de contrôle peut être réglementé par une **référence de qualité**, s'il s'agit d'une substance sans incidence directe sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau. Dans ce cas, une surveillance et des actions correctives sont recommandées. Par ailleurs, les **limites de qualité** portent, quant à elles, sur des paramètres susceptibles de générer des effets

immédiats ou à plus long terme sur la santé. Seules les limites de qualité sont utilisées pour définir la conformité d'une eau destinée à la consommation humaine.

Les PFAS sont réglementés par une limite de qualité. Pour ces substances, la réglementation impose **une limite de qualité à 0,1 µg/L pour la somme de 20 PFAS**. Par ailleurs, la présence de TFA (PFAS à chaîne ultra-courte) n'est pour le moment, pas réglementée. Ces molécules font actuellement l'objet de **campagnes exploratoires** au niveau national et régional pour permettre aux autorités sanitaires de se positionner.

■ CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET

En France, l'eau du robinet est **l'un des aliments les plus contrôlés**. L'eau destinée à la consommation humaine **subie un double contrôle** : un **contrôle sanitaire** régulier est effectué par un organisme de contrôle externe mandaté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une **auto-surveillance** est réalisée par l'exploitant de la ressource en eau. Actuellement, près de **400 paramètres** sont analysés par l'Agence Régionale de Santé : des **critères physico-chimiques** (T°C, pH, turbidité...), des paramètres de **minéralisation** (calcium, sodium, nitrates, phosphates...), les concentrations en **matières organiques**, les **micro-organismes**, **métaux**, **pesticides** et autres polluants. Depuis le 1er janvier 2026, **l'analyse des PFAS a été intégrée au contrôle sanitaire. Les premiers résultats démontrent qu'il n'y a pas de problématiques sur le territoire du SDEA.**

■ ACTIONS PRÉVENTIVES POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU

Le SDEA, en partenariat avec les **acteurs agricoles et industriels** du territoire, met en place des actions de prévention des pollutions notamment sur le volet réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. De plus, un **plan de gestion de sécurité sanitaire de l'eau** (PGSSE), est en train d'être déployé sur l'ensemble du territoire de compétence du SDEA pour identifier les dangers pesant sur les ressources ainsi que sécuriser et fiabiliser le système de production et de distribution d'eau.

AGRICULTURE

LES PULVÉRISATEURS REVIENNENT, MAIS ILS NE TRANSPORTENT PAS TOUJOURS CE QUE L'ON CROIT !



Avec l'arrivée des beaux jours, les tracteurs reprennent leurs va-et-vient dans les campagnes. Parmi eux, les pulvérisateurs, ces grandes machines aux bras déployés attirent souvent les regards. Dans l'imaginaire collectif, ils sont systématiquement associés aux produits phytosanitaires. Mais la réalité du terrain est bien plus nuancée.

■ DES OUTILS POLYVALENTS

Un pulvérisateur n'est en réalité **qu'un outil** : un réservoir, des buses, un bras. Ce qui change tout, c'est ce qu'il contient : et ce contenu peut être très varié. De nombreux agriculteurs et viticulteurs utilisent désormais cet équipement pour **appliquer des produits qui n'ont rien à voir avec les pesticides traditionnels**.

1. Des engrais foliaires

Les engrais foliaires sont des solutions nutritives destinées à **aider les cultures à démarrer la saison**. On peut y trouver :

- Des **oligoéléments indispensables** (fer, zinc, bore, etc.),
- Des solutions contenant du **magnésium**,
- Des solutions contenant du **potassium**.

Ils servent avant tout à **renforcer la croissance et la vitalité des cultures** et ne sont ni toxiques pour l'environnement ou l'Homme. Le seul risque se limite à des irritations en cas de contact direct à fortes doses (non dilués, avant application sur les cultures).

2. Des matières naturelles soigneusement encadrées en bio et HVE

Bio ou HVE ne veut pas dire sans pulvérisateur. Les agriculteurs engagés sur ces voies utilisent des **solutions naturelles**, la plupart du temps d'origine minérale ou végétale :

- Du soufre pour **lutter contre l'oïdium** en vigne,
- Du cuivre, **très contrôlé et limité par des quotats annuels stricts**,
- Du bicarbonate, des huiles végétales ou des extraits de plantes (ortie, prêle, algues, etc.),
- Des **phéromones** pour la confusion sexuelle,
- Des bactéries.

La plupart de ces substances sont considérées comme des **biocontrôles**. Elles permettent de lutter contre les maladies, insectes, ravageurs ou mauvaises herbes. Ces produits ne présentent **pas de risques pour les riverains et sont appliqués selon des**

normes environnementales très strictes.

3. Des biostimulants

Ces substances sont largement utilisées pour aider la plante à **mieux se défendre seule**, à résister au froid, à la sécheresse... Elles ont un **impact environnemental quasi nul** et ne présentent **pas de risques pour la santé humaine**. On peut retrouver :

- Des champignons sous forme de spores,
- Des acides humiques et fulviques,
- Des sucres, peptides, postbiotiques ou osmoprotecteurs.

4. De l'eau... Tout simplement !

Cet usage est méconnu mais les agriculteurs et viticulteurs réalisent régulièrement des **tests de réglage, de contrôle de buses ou des calibrations de matériel**. Ces passages se font à l'eau claire, sans aucun produit. Pour un observateur extérieur, impossible de le deviner, d'où l'importance d'éviter les conclusions hâtives.



■ UN PASSAGE DE PULVÉRISATEUR N'EST PAS SYNONYME DE POLLUTION

Bien sûr, il existe des traitements phytosanitaires. Ils sont **encadrés, réglementés, soumis à des doses précises, des distances d'épandage et des normes strictes**, surtout en périmètre de captage d'eau. Mais réduire le travail agricole à cette seule dimension n'aide ni à la compréhension du métier, ni à la transition écologique qui est en cours. D'autant plus que **certaines produits bio peuvent aussi nécessiter des passages fréquents**, tout en étant perçus différemment. Comprendre la diversité des pratiques permet de sortir des caricatures et de regarder les machines des champs pour ce qu'elles sont : des outils au service d'un métier complexe.

L'agriculture se transforme, souvent plus vite qu'on ne le pense, et derrière chaque passage de tracteur, il y a **des choix techniques, économiques et agronomiques** qui dépassent largement l'étiquette « pesticides ».

Traiter les PFAS dans l'eau du robinet

Lorsque les PFAS dépassent la limite de qualité, les gestionnaires d'eau potable doivent mettre en place des traitements pour enrayer la pollution. Les solutions techniques actuellement industrialisées sont **l'adsorption sur charbon actif**, la **séparation par filtration membranaire** (osmose inverse ou nanofiltration), la **séparation par des résines échangeuses d'ions**. Ces traitements, présentant des efficacités hétérogènes du fait de la diversité de molécules, constituent de lourds investissements et d'importants frais de fonctionnement pour la collectivité.

Alors agissons tous quotidiennement pour lutter contre les PFAS car la pollution la plus facile à éliminer est celle qui n'est pas émise !



RECETTE DE SAISON

PAR JEAN-FRANÇOIS DE LA MAISON DE LA NATURE DE MUTTERSCHOLTZ



La cardamine des prés est arrivée !

Elle apprécie les zones plutôt **humides** et **ombragées**. Les cardamines font partie de la famille des **Brassicacées** (famille des choux), possédant des fruits (siliques) très allongés. La cardamine des prés est une **plante vivace de 20-50 cm**. Elle est caractérisée par de **grandes fleurs roses lilacées**, des feuilles de la tige creuse constituées de 6-12 paires de feuilles découpées.

Joli **papillon printanier**, l'aurore (Anthocharis cardamines L.) et plus particulièrement la **femelle a étroitement besoin de cette plante** car elle va y **pondre ses œufs**. La chenille qui en sortira se nourrira des fleurs et fruits de la cardamine ainsi que de ses feuilles dans un second temps. L'Aurore n'a qu'une génération annuelle, elle apparaît le plus souvent dès mars, on l'observe alors en mai-juin, voire en juillet.



Aurore mâle par Kjetil Fjellheim



Aurore femelle par Didier Descouens



Chenille de l'Aurore par Entomolo

Une belle comestible à sauvegarder

Elle était autrefois consommée avec la doucette des vignes (la mâche). Il est bien de grignoter quelques feuilles et fleurs pour la joie d'un **moment gourmand au printemps**. La transformer en moutarde impacterait les colonies de ces belles fleurs, nous en consommerions un trop gros volume. Alors utilisons-la **en ajout à la vinaigrette**, en **mini pesto** à consommer le jour même et quelques fleurs **dans les salades**.

Pesto à la cardamine des prés

Pour une petite portion (petit pot) :
Temps de préparation : 15 min

Ingrédients :

Un bouquet de cardamine des prés,
2 cuillères à soupe de jus de citron,
2 cuillères à soupe de noisettes ou de graines de tournesol grillées,
2 cuillères à soupe d'huile de tournesol,
Sel et poivre

Procédé :

1. Séparer les fleurs et les feuilles, garder le tendre de la tige (garder une pincée de belles fleurs de sommité et quelques feuilles pour la décoration).
2. Hacher finement les feuilles et fleurs ou passer au mixeur avec le citron et l'huile.
3. Ajouter une pincée de sel, 2 tours de poivre, les graines concassées hachées.
4. Présenter ce pesto sur une tartine et décorer avec feuilles et fleurs ou l'utiliser pour relever un plat, sa saveur piquante vous rappellera les tonalités du chou.



LA LETTRE DE
L'EAU

n°45

Mars 2026

Édition pluriannuelle diffusée par les 7 Missions
des syndicats d'eau sur les zones pilotes

CONTACT :

Julien BREFIE

Mission Eau SDEA
Secteur Piémont d'Alsace centrale
4 rue d'Espagne
Parc d'activité des nations
67230 BENFELD
julien.brefie@sdea.fr
Tél. 07 72 50 89 48

Rejoignez-nous sur Facebook @MissionsEauAlsace



PUBLICATION :

Directeur de la publication : Franck Hufschmitt
Création : SKERZO Marketing & Communication
Conception - rédaction : Mission eau, Jean-François Dusart
Photos - illustrations : SDEA, Pixabay, Maison de la Nature
de Mitterscholtz
Impression : La Poste / Tirage : 790 exemplaires.
N° ISSN : 2273-6573 / Dépôt légal : janvier 2020

FINANCEURS :

SDEA Alsace-Moselle : Périmètre de l'Ill au Vignoble, Stotzheim et
environs, commune de Kintzheim - Agence de l'eau Rhin-Meuse

